Pharmacie Piriou (211 J)

Histoire

Des communautés d'apothicaires du Moyen Âge à l'Ordre national des pharmaciens créé par une ordonnance du Gouvernement provisoire de la République française en 1945, **la pharmacie a connu de profondes mutations.**

Le XIXe siècle est à cet égard tout particulièrement intéressant puisque **la loi du 21 germinal an XI (dite "Loi de 1803")** professionnalise l'exercice et définit l'organisation et la police de la pharmacie. Elle prévoit également la création de trois écoles sur le territoire national et organise l'enseignement.

Le fonds d'archives de **la pharmacie Piriou de Morlaix** concerne une période allant de 1878 à 1910. À cette époque, le pharmacien commence à basculer lentement de fabricant exclusif de traitements à partir de recettes contenues dans le "codex", à un **rôle de vendeur/conseil pour des médicaments préparés par des laboratoires pharmaceutiques**, presque tous nés entre 1850 et 1900.

Autre bouleversement, « jusqu'au milieu du XIXe siècle, les traitements proposés par les pharmaciens sont pour l'essentiel issus de produits naturels, principalement des plantes et des minéraux, et sont constitués d'extraits plus ou moins purifiés de ce qu'on appelle alors la "matière médicale". Par la matière médicale, on désigne l'ensemble des matières premières actives qu'utilise l'homme de l'art pour les préparations [...] On a ainsi la fleur de digitale pour faire des tisanes contre l'angine de poitrine, l'opium du pavot pour les douleurs, l'écorce de "l'arbre des jésuites" ou quinquina pour calmer les accès de fièvres palustres, ou encore l'écorce de saule pour les douleurs et fièvres[1] ».

Le développement de la chimie moderne au cours du XIXe siècle va faire passer de la "matière médicale" au principe actif, de la digitale à la digitaline, de l'opium à la morphine, du quinquina à la quinine, ou encore de l'écorce de saule à l'acide salicylique. En 1843, le britannique William Brockedon dépose le brevet du comprimé qu'il saura adapter aux substances pharmaceutiques.

C'est également à cette époque qu'est créé **le statut de pharmaciens de 1ère classe** dont le diplôme est octroyé par les trois écoles créées par la loi de 1803. Ils peuvent exercer partout en France quand les pharmaciens de 2ème classe, reçus par un jury départemental, exercent dans le département dans lequel ils ont été reçus.

En 1805, on compte 19 officines dans le département, toutes situées dans les villes. Les titulaires de ces pharmacies sont six apothicaires dont deux veuves de pharmaciens exerçant sous la responsabilité d'autres pharmaciens, quatre pharmaciens reçus par les jurys provisoires établis sous l'autorité des administrations du département, cinq reçus par le jury du département et un sorti de l'école spéciale de Paris. Par la suite, le développement des officines est important. De 1875 à 1877, 43 pharmaciens exercent dans le Finistère. En 1887, 55. Le XIXe siècle voit également s'améliorer la situation matérielle des pharmaciens qui acquièrent progressivement une certaine notabilité ; sous la Monarchie de Juillet (1830-1848) en Finistère, presque tous sont devenus électeurs censitaires[2].

[1]Yvan Brohard (dir.), *Une histoire de la pharmacie. Remèdes, onguents, poisons*. Paris : Éditions de la Martinière, 2012, p. 202. [IUT Quimper, Cote : 615.1 HIS].

[2]Voir Auguste Dizerbo, *Apothicaires et pharmaciens de Basse-Bretagne*. Rennes : Riou-Reuzé, 1951. [Cote : Q8MM 30].

Composition du fonds

Le fonds illustre bien l'activité de l'officine d'Adolphe Piriou entre 1878 et les années 1890. La période suivante est représentée par un échantillon d'ordonnances médicales, articles **211 J 10 et 11**, mais elle démontre cette phase de transition de la pharmacopée entre la "matière médicale" et le principe actif. Sur les ordonnances se croisent les prescriptions d'huile de foie de morue et autres teintures de quinquina, le chlorhydrate de cocaïne et le sulfate de quinine.

L'inventaire isole les pièces du livre-journal qui permet d'étudier la comptabilité de la pharmacie et d'estimer la valeur des substances thérapeutiques à la fin du XIXe siècle (articles **211 J 1 à 3**).

Plusieurs pièces du livre-copie d'ordonnances donnent un bel aperçu des traitements thérapeutiques appliqués à la même période, sur vingt années d'exercice (articles **211 J 4 à 9**).

Les échantillons d'ordonnances permettent de poursuivre cette étude sur le début du XXe siècle (articles **211 J 10 et 11**).

L'échantillon de factures (juillet-décembre 1878) qui constitue l'article suivant (**211 J 12**), offre un regard sur les fournisseurs de l'officine : drogueries, verreries sont bien représentées, mais aussi les premiers laboratoires pharmaceutiques dont les "en-têtes" témoignent du marketing de l'époque.

Le dernier article (**211 J 13**) regroupe des bulletins d'information professionnelle des années 1889-1890 montrant une profession en pleine période de structuration.

Lien vers l'inventaire

Lien vers l'état des fonds de la série J

Quelques images
Cliquez sur les images pour les agrandir

Echantillon d'ordonnances médicales. Archives départementales du Finistère, 211 J 10

Echantillon d'ordonnances médicales. Archives départementales du Finistère, 211 J 10

Echantillon d'ordonnances médicales. Archives départementales du Finistère, 211 J 10

Echantillon d'ordonnances médicales. Archives départementales du Finistère, 211 J 10.

Echantillon d'ordonnances médicales. Archives départementales du Finistère, 211 J 10.